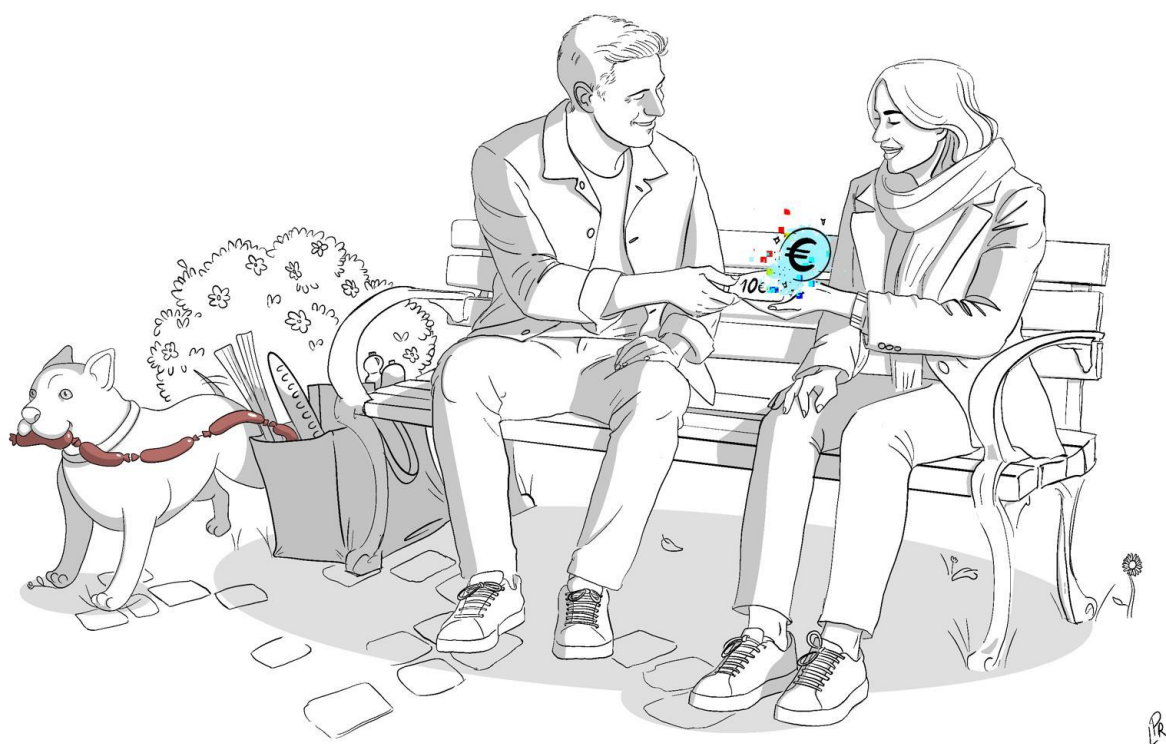


Un billet pour l'euro numérique

Agnès Bénassy-Quéré, mars 2026



Le projet d'euro numérique suscite beaucoup d'interrogations, et c'est bien normal face à une innovation qui va toucher notre vie quotidienne. Mais de quoi s'agit-il exactement, et comment peut-on répondre à ces questionnements ?

Qu'est-ce que l'euro numérique ?

Le terme d'euro numérique peut prêter à confusion. Si je paye 20 € avec mon téléphone portable, il s'agit bien d'euros, et le paiement se fait par un moyen numérique. Si, maintenant, je paye avec un billet de 20 €, il s'agit toujours d'euros mais cette fois c'est un paiement en espèces.

En réalité, les deux paiements ne diffèrent pas seulement par la forme numérique ou espèces. Si je paye avec mon téléphone, j'extrais 20 € de mon compte bancaire. Il s'agit de monnaie dite « commerciale », qui est une sorte de dette de la banque à mon égard. Si je paie avec un billet, il s'agit de la monnaie émise par la banque centrale, qui a cours légal, et non par ma banque commerciale.

Les deux modalités de paiement sont équivalentes. De fait, je peux à tout moment convertir 20 € de monnaie commerciale en 20 € de monnaie centrale (il me suffit de me rendre à un distributeur automatique de billets).

Le projet d'euro numérique consiste à offrir de la monnaie centrale non plus seulement sous forme de billets, mais également sous forme numérique (cf. tableau ci-dessous). Il s'agit de s'adapter à l'évolution des usages dans le domaine des paiements de détail, qui voient reculer année après année les paiements en espèces au profit des cartes bancaires et, dans une moindre mesure, des virements bancaires et des applications de paiement.

Tableau : classification des moyens de paiement de détail

	Papier	Numérique
Banque commerciale	Chèque	Carte, virement, éventuellement via une application sur téléphone
Banque centrale	Billets	Euro numérique

Source : auteur.

L'euro numérique sera contenu dans un portefeuille électronique, qui pourra être incorporé dans les applications bancaires. Il sera aussi possible de payer en euro numérique avec une carte. Chacun pourra alimenter son portefeuille d'euro numérique à partir de son compte bancaire, soit de manière automatique (au fil des besoins), soit de manière ponctuelle, exactement comme lors d'un retrait de billets à un distributeur. La détention d'euro numérique sera limitée, par exemple à quelques milliers d'euros pour les particuliers (le plafond exact n'a pas encore été fixé), et toute somme excédant ce plafond sera reversée automatiquement sur le compte bancaire. Pour les commerçants et artisans, le solde du portefeuille d'euro numérique sera transféré vers leur compte bancaire, soit lors d'un paiement reçu, soit chaque soir.

Le paiement en euro numérique sera possible sur les plateformes de commerce en ligne, mais aussi aux points de vente et entre pairs. En dessous d'un plafond encore à déterminer, il sera possible d'actionner la fonctionnalité « hors ligne », assurant l'anonymat, exactement comme pour un paiement en espèces. Comme aujourd'hui, la banque saura que j'ai demandé 20 € de monnaie centrale, mais elle ne saura pas ce que j'en ai fait.

Les personnes ne disposant pas de compte bancaire auront la possibilité d'ouvrir un portefeuille d'euro numérique avec le même plafond et les mêmes fonctionnalités. Cette disposition permettra aux ménages très modestes d'accéder à ce moyen de paiement moderne et gratuit. L'euro numérique répond ainsi à un souci d'inclusion financière.

Après avoir reçu le feu vert du Conseil européen, en décembre 2025, le projet est actuellement en débat au Parlement européen, pour un vote prévu en mai 2026. En cas d'approbation par les députés européens, un accord sera à trouver entre Conseil et Parlement pour une version finale du texte de loi, et ainsi l'euro numérique pourrait arriver dans nos portefeuilles à partir de l'été 2028.

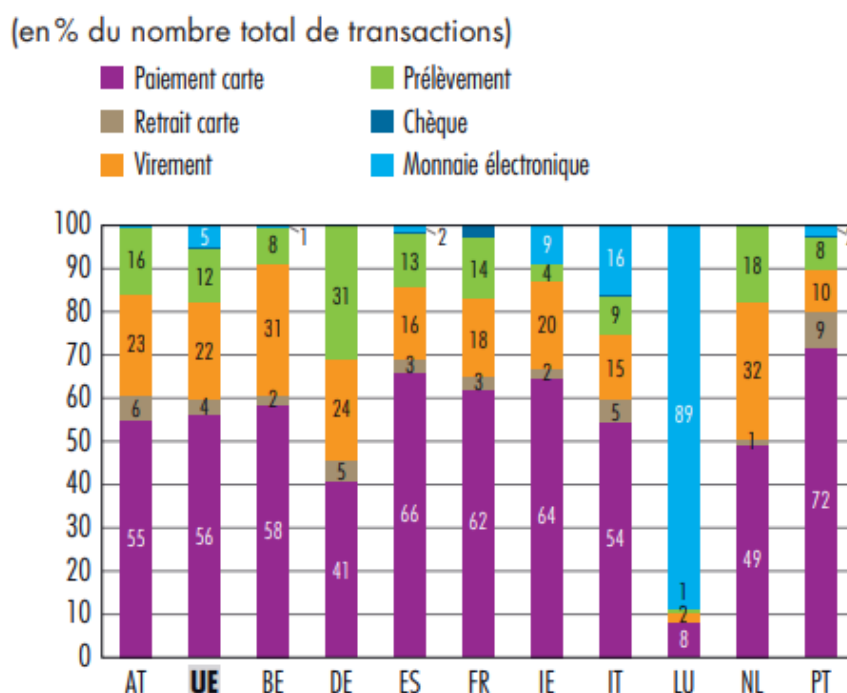
Le projet suscite beaucoup d'enthousiasme, mais aussi des craintes voire des objections. Examinons-les une à une.

Une solution en quête de problème ?

La critique la plus fréquente de l'euro numérique est que ce serait « une solution en quête de problème ». Quel est le problème que la Banque centrale européenne, à l'origine du projet, souhaite résoudre ?

Le moyen de paiement dominant dans la zone euro est la carte bancaire qui est utilisée dans 56 % des paiements scripturaux, c'est-à-dire hors paiements en espèces (mais y compris retraits d'argent par carte bancaire). La part de marché de la carte est même de 62 % en France selon les calculs de la [Banque de France](#) à partir des statistiques de la BCE (cf. graphique ci-dessous), en hausse constante depuis 2008 où elle ne représentait qu'environ 35 % des transactions en France.

Graphique : Usage des moyens de paiement scripturaux dans les principaux pays de l'Union européenne en 2024



Note : AT, Autriche ; UE, Union européenne ; BE, Belgique ; DE, Allemagne ; ES, Espagne ; FR, France ; IE, Irlande ; IT, Italie ; LU, Luxembourg ; NL, Pays-Bas ; PT, Portugal.

Source : Banque centrale européenne (*statistics on payment services*).

Source : [En 2024, les Français ont continué d'adopter des usages innovants dans leurs paiements | Banque de France](#)

Or, le marché des cartes bancaires est largement dominé par deux entreprises états-uniennes : Visa et Mastercard. Ceci a deux conséquences :

- Une grande dépendance vis-à-vis d'acteurs non-européens, qui pourraient réduire voire couper le service, [comme cela s'est produit en août 2025](#) pour plusieurs juges de la Cour internationale de justice à La Haye, dont un Français.
- Une rente de duopole permettant de facturer des frais de plus en plus élevés aux quatre « coins » d'une transaction : celui qui paie, celui qui reçoit et leurs banques respectives. La tarification des cartes et des paiements par cartes n'est pas publique. Une [enquête](#) réalisée

pour la Commission européenne estime à 0,44 % du chiffre d'affaires les frais facturés aux commerçants sur les paiements par carte de débit en 2022 (contre 0,27 % en 2018), les frais étant plus élevés pour les cartes de crédit. Il faut y ajouter les frais d'acquisition des cartes ainsi que les frais supportés par les banques.

Des systèmes de cartes bancaires nationaux existent bien dans certains pays (tel le Groupement Cartes Bancaires en France), mais ils ne sont pas interopérables (par exemple, une carte française n'est pas acceptée en Allemagne et réciproquement). Par ailleurs, 13 des 21 pays de la zone euro ne disposent pas de cartes nationales et sont donc totalement dépendants du duopole Visa-Mastercard, selon la [BCE \(février 2025\)](#).

Ainsi, le marché des paiements de détail en zone euro est dominé par des acteurs non européens. Les deux seuls moyens de paiement véritablement paneuropéens sont les espèces et le virement.

Depuis 2017, la zone euro dispose d'une infrastructure de paiements instantanés très performante, permettant de réaliser un virement bancaire en quelques secondes. Depuis janvier 2025, les banques doivent obligatoirement proposer ce service à leurs clients au même tarif que les virements classiques, et ce, à travers toute la zone euro. Toutefois, le virement ne représente que 22 % des transactions scripturales, et seulement 18 % en France en 2024 (graphique). Une raison à cela est le faible développement des solutions commerciales permettant de réaliser des paiements de détail par virement instantané.

Une accélération bienvenue est en cours avec le projet *European Payment Initiative*, lancé en 2020 par 16 banques de la zone euro. En 2024, ce consortium a commencé à déployer la solution [Wero](#) pour réaliser les paiements instantanés de personne à personne, chacun étant identifié par son numéro de téléphone. Ce système devrait permettre de payer en ligne fin 2026 et chez les commerçants fin 2027, en alternative à la carte bancaire. Cependant, il n'est à ce stade disponible que dans cinq pays européens (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas). Les pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie, Portugal) ont chacun développé en parallèle un système alternatif, par exemple Bizum en Espagne, et ont formé une alliance appelée EuropA. Un projet d'interopérabilité entre Wero et EuropA a été récemment annoncé, à l'horizon de 2-4 ans, sans certitude à ce stade qu'une solution soit rapidement opérationnelle. Il n'est pas facile de s'imposer dans un paysage de paiement dominé par des acteurs présents depuis longtemps et bénéficiant d'effets de réseau massifs. Une tentative avait déjà eu lieu, en 2007 pour développer un réseau européen de cartes de paiement (projet Monnet). Elle fut abandonnée en 2013.

L'euro numérique présente une occasion unique de surmonter ces effets de réseau et de structurer un écosystème souverain qui encourage les solutions privées européennes (comme Wero) aux côtés de la monnaie centrale. En effet, un avantage décisif de la monnaie centrale est son cours légal : l'euro numérique sera diffusé d'emblée dans toute la zone euro. Or, il est prévu une forte complémentarité entre l'euro numérique et Wero, consistant à jumeler les deux solutions de paiement dans le même portefeuille numérique. En pratique, je pourrai utiliser Wero chez les commerçants qui acceptent ce moyen de paiement, et l'euro numérique dans les autres cas, notamment pour mes petits paiements hors ligne ou lorsque je me déplace dans d'autres pays européens ; le tout à partir du même portefeuille numérique mis à disposition par ma banque ou par un fournisseur de paiements.

La complémentarité des différents moyens de paiement doit par ailleurs se comprendre en termes de résilience. Comme pour les moyens de transport, la multiplication des moyens de paiements est utile en soi, aucun d'entre eux n'étant infaillible. Une crue dévastatrice (Alpes maritimes, 2020) ou un cyclone (Mayotte, 2024) peuvent temporairement couper un territoire de l'approvisionnement en électricité, lequel se rabat alors sur les paiements en espèces. Une cyberattaque sur une

banque peut nécessiter d'utiliser temporairement d'autres moyens de paiement que la carte bancaire, etc.

Une solution (trop) coûteuse ?

La critique qui vient immédiatement après, c'est le coût de l'euro numérique. Cette critique a pour origine [une étude du cabinet PricewaterhouseCoopers \(PwC\)](#), commanditée par les associations de banques européennes, qui chiffrait à 18 Mds€ l'investissement nécessaire pour l'ensemble du système bancaire européen pour mettre en place l'euro numérique, à répartir sur 4 ans. La méthode consistait à estimer le coût par banque sur un échantillon de 19 banques, puis à multiplier par le nombre de banques dans la zone euro, en appliquant toutefois une réduction forfaitaire, non précisée, pour « synergies » au sein des groupes bancaires.

[La BCE a refait les calculs](#), en distinguant notamment les synergies au sein des groupes bancaires (dont l'informatique est parfois mutualisée) des synergies de marché, un même fournisseur de services informatiques ou de paiements pouvant servir plusieurs groupes bancaires. La BCE arrive à un coût total compris entre 4 et 5,77 Mds€, toujours en cumulé sur 4 ans, soit environ 3 % du coût annuel des investissements informatiques des banques.

L'euro numérique vise à s'intégrer le plus possible dans les standards techniques existants. En pratique, il sera inclus dans les applications déjà offertes par les banques et les fournisseurs de services de paiements sur les smartphones, ainsi que sous forme de co-badging des cartes bancaires nationales, et la plupart des commerçants n'auront pas à changer leurs terminaux de paiement ([BCE, 2025](#)).

Enfin, on ne peut pas parler des coûts sans mentionner les bénéfices. La distribution de l'euro numérique s'accompagnera d'une tarification en cours d'élaboration, qui permettra aux banques de recouvrer les coûts et pourra même être source de revenus. Surtout, cet investissement permettra aux banques de conserver le lien direct avec leurs clients, alors que la tendance en cours est une migration des clients les plus jeunes vers des fournisseurs de services de paiements alternatifs, voire un jour vers les acteurs du numérique (BigTechs) qui entrent résolument dans le domaine des paiements mais ne sont pas des banques.

Une solution (trop) risquée ?

Une autre grande critique adressée par le secteur bancaire à l'euro numérique concerne justement le risque d'évaporation des dépôts bancaires. En effet, chacun pourra, en un « clic » et sans frais, transférer des fonds de son compte bancaire vers son portefeuille d'euro numérique. Cela ne risque-t-il pas de déstabiliser les banques qui, comme on le sait, financent l'économie à partir des dépôts ?

Notons que cette critique est incompatible avec celle de la « solution en quête de problème » : si l'euro numérique ne sert à rien, alors il ne sera pas utilisé et les dépôts bancaires n'ont aucun souci à se faire. Elle est également incompatible avec la critique, parfois entendue, selon laquelle les limites de détention de l'euro numérique le rendent inutile (comme si chacun disposait en permanence de plusieurs milliers d'euros en billets dans son portefeuille !).

[La BCE a réalisé des simulations](#) avec différentes limites de détention, entre 500 et 3000 €, en s'appuyant sur des enquêtes auprès des ménages européens quant à leurs habitudes de paiements et leurs intentions d'utilisation de l'euro numérique. Le résultat est rassurant : le potentiel

de transfert des dépôts vers l'euro numérique serait plus que compensé par l'augmentation attendue des dépôts du fait de la réduction de la circulation des espèces. Même dans un scénario de crise, le potentiel d'évaporation des dépôts resterait limité quantitativement.

En mars 2023, Silicon Valley Bank a subi la ruée bancaire la plus rapide de l'histoire, alors même qu'il n'y avait pas (et il n'y a toujours pas) de monnaie numérique de banque centrale aux Etats-Unis. Les déposants auront toujours des moyens de retirer rapidement leurs dépôts autrement qu'en transférant l'argent sur leurs portefeuilles d'euro numérique dont, rappelons-le, le montant sera plafonné. Ce qui écarte le risque de panique bancaire, ce n'est pas l'existence ou non d'un euro numérique, mais la réglementation bancaire, le contrôle strict opéré par l'ACPR, l'assurance des dépôts et, enfin, l'accès des banques au prêteur en dernier ressort qu'est la banque centrale.

Finalement, l'euro numérique peut être vu comme une opportunité, pour les banques, de conserver leurs déposants, en leur proposant un éventail large de services qui comprendra la mise à disposition d'un portefeuille comprenant plusieurs solutions de paiements souveraines (dont l'euro numérique et Wero) et certains services innovants qui leur seront liés, comme le paiement conditionnel (paiement programmé à l'achat, déclenché lors de la livraison du produit par exemple).

L'euro numérique, Big Brother ?

La dernière inquiétude concernant l'euro numérique – non des moindres – concerne la protection de la vie privée. L'euro numérique ne va-t-il pas permettre à la banque centrale, et donc, indirectement, à l'État, de surveiller nos faits et gestes ?

Il faut d'abord rappeler la fonction « hors-ligne » qui assurera l'anonymat des petits paiements. Mais cela suppose d'avoir confiance dans la technologie. Pour ceux qui n'y croiraient pas, les espèces continueront de circuler et d'avoir cours légal. [La proposition de législation de la Commission européenne](#) renforce même le rôle des espèces pour les paiements de détail.

Pour ce qui est du paiement en ligne (commerce en ligne ou paiement au point de vente via un terminal connecté), les banques continueront d'avoir accès aux données, comme aujourd'hui pour les paiements par carte. La banque centrale, elle, n'aura pas accès à ces données détaillées.

Les géants du numérique sont très intéressés par les données de paiements. Lorsque je transfère de l'argent de mon compte bancaire vers un portefeuille numérique comme Paypal ou Apple Pay, je transfère mes données vers ces fournisseurs de services qui les utiliseront dans leurs stratégies commerciales. Ce transfert est moins neutre qu'il n'y paraît. Si, demain, j'ai besoin d'un prêt, ma banque pourrait s'appuyer sur ces données pour vérifier que je gère bien mon budget. J'ai donc tout intérêt à réserver l'accès à mes données à une institution susceptible de m'offrir un crédit ou d'autres services bancaires, plutôt qu'à une entreprise dont le métier est de valoriser les données par exemple pour des publicités ciblées.

On entend parfois que l'euro numérique serait un moyen de faire disparaître les espèces de la vie quotidienne des Européens. [La Suède](#) (qui n'est pas dans la zone euro) a un temps envisagé ce scénario, avant de temporiser pour tirer pleinement les leçons de son expérience pilote achevée en 2023 et des développements internationaux dans ce domaine. La BCE réaffirme le rôle des espèces – moyen de paiement inclusif et résilient – et va même plus loin en lançant l'étude d'opportunité d'une nouvelle série de billets. Le [concours graphique](#) est en cours. Quant à la Banque de France, elle a décidé en 2023 d'investir dans une [nouvelle imprimerie](#), à Vic-le-Comte – un chantier qui avance bien (cf. photo ci-dessous). Cet investissement aurait-il été décidé si la perspective avait été une extinction des billets ?

Photo : chantier de la nouvelle imprimerie de la Banque de France à Vic-le-Comte, 2026



Source : [Site internet de la Banque de France](https://www.banque-france.fr/fr/actualites/la-nouvelle-imprimerie-de-la-banque-de-france-a-vic-le-comte)

Une idée voisine est que l'euro numérique permettrait, en théorie, d'imposer des taux d'intérêt négatifs, alors que le taux d'intérêt sur les espèces est de 0 %. Toutefois, les espèces et l'euro numérique étant interchangeables, qui voudrait encore détenir de l'euro numérique portant intérêt négatif, plutôt que des billets ? C'est le même raisonnement qui a fait que les banques ont renoncé à répercuter aux déposants les taux d'intérêt négatifs de la BCE de 2014 à 2022.

Un billet numérique+

Que dirait-on des banques centrales si, face aux innovations technologiques et aux changements de comportements en matière de paiement, elles se contentaient de dessiner de nouveaux billets ? Il est naturel et souhaitable de s'adapter à son temps, et l'euro numérique ne vise pas autre chose. Il ne prétend pas se substituer aux moyens de paiements privés, qui sont complémentaires et ont toujours coexisté avec la monnaie centrale. Il transpose simplement les qualités des espèces dans l'espace numérique : sécurité, fiabilité, simplicité, accessibilité et, enfin, souveraineté.

En un mot, l'euro numérique alliera, pour tous les Européens, le meilleur du billet et le meilleur du numérique. Du billet, il aura la gratuité pour le consommateur, l'universalité - étant accepté partout dans la zone euro, la confidentialité et la sécurité compte tenu de sa résilience technologique et de la solidité de la banque centrale. Et comme le numérique, il permettra les paiements en ligne, hors ligne (notamment entre particuliers mais aussi au point de vente physique), tout en préservant un lien direct des citoyens avec leur monnaie souveraine, protégée contre toute interférence non européenne. Le sujet sera prochainement tranché démocratiquement par le Parlement européen.